

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DGRI 17 / 2013 DPE 44** : Subvention (194.386 euros) et convention avec l'association groupe de recherche et d'échanges technologiques (94736 Nogent -sur-Marne) pour son projet de maîtrise et développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge.

**M. Pierre SCHAPIRA et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association GRET pour son projet de maîtrise et développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre Schapira, au nom de la 9e commission et par Mme Anne Le Strat, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1: M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association GRET.

Article 2: La Ville de Paris contribuera à ce projet de solidarité internationale à hauteur de 194.386 euros en 2013, 2014 et 2015 versés à l'association GRET (No de tiers SIMPA 19892 ; No de dossier SIMPA 2013\_00437) pour son projet de maîtrise et développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge ;

Article 3: Les dépenses correspondantes, évaluées à 194.386 euros, seront imputées sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivantes, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.